

Procès-verbal de la réunion tenue par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) le mercredi 22 mai 2002 et le jeudi 23 mai 2002, à compter de 13 h 45, dans la salle des audiences publiques de la CCSN, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

Y.M. Giroux

A.R. Graham

L.J. MacLachlan

M.A. Leblanc, secrétaire

I. Gendron, avocate-conseil principal

C.N. Taylor, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont J. Blyth, A. Vachon, K. Lafrenière, R. Leblanc, C. Maloney, B. Howden, B. Pearson, S. Cook, I. Grant, P. Dubé et B. Beaudin.

#### Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour, CMD 02-M31.A est adopté sans modification.

#### Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la séance et le secrétaire de la Commission fait fonction de secrétaire; C.N. Taylor est le rédacteur du procès-verbal.

#### Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme légalement constituée.
4. Depuis la réunion de la CCSN tenue le 18 avril 2002, les documents CMD 02-M29 à CMD 02-M39 ont été remis aux commissaires. Ils sont décrits en détail à l'annexe A.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue le 18 avril 2002

5. Les commissaires demandent d'apporter au paragraphe 30 et à l'annexe C du procès-verbal une modification mineure au sujet de la décision prise par la Commission concernant les fonctionnaires désignés. Ils remplacent le nom de l'unité organisationnelle de la CCSN mentionné dans le document CMD 02-M28 (Division de l'uranium et des terrains contaminés) par « Division des mines d'uranium et d'évaluation des lieux ».

Les commissaires approuvent le procès-verbal modifié de la réunion du 18 avril 2002.

**DÉCISION**

Rapport sur les faits saillants

6. Il n'y a aucun fait saillant à déclarer pour la période du 11 avril au 6 mai 2002 (réf. : CMD 02-M33).

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

7. En ce qui a trait au CMD 02-M34, le personnel souligne qu'un changement mineur est survenu depuis la publication du rapport. Il souligne aussi que les réacteurs de Pickering B et de Darlington appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) fonctionnent au maximum de leur capacité.

Rapport d'étape sur la remise en service de Pickering A d'OPG

8. OPG présente le premier rapport d'étape sur la remise en service des quatre tranches de Pickering A. Lorsqu'elle a autorisé cette remise en service (décision du 5 novembre 2001), la Commission a demandé à OPG de lui présenter des rapports d'étape aux six mois ou avant la remise en service de chaque tranche.
9. OPG déclare que même si 28 des 74 conditions préalables établies par la CCSN aux fins de la remise en service ont été remplies, le projet progresse beaucoup plus lentement que prévu. Toutefois, il pense que malgré ces retards, rien ne s'est produit qui pourrait invalider la décision prise par la Commission d'approuver la remise en service ou les conclusions de l'évaluation environnementale précédente.
10. OPG explique que les retards sont dus en grande partie à son manque de surveillance et de contrôle du projet, qui s'est révélé beaucoup plus gros et complexe que prévu et donc, plus difficile à gérer. Les problèmes sont survenus en raison d'un manque d'intégration et de coordination des activités entreprises par OPG et par son agent de

conception et entrepreneur général. OPG explique que pour résoudre ce problème, la direction a repris en main la gestion globale du projet. À cette fin, elle l'a divisé en parties plus faciles à gérer, créé des équipes fonctionnelles pour les systèmes importants et demandé des évaluations et des vérifications systématiques de la qualité afin de repérer les problèmes plus tôt.

11. Les commissaires demandent au personnel de la CCSN si, selon lui, les programmes d'assurance de la qualité d'OPG lui ont permis de régler les problèmes de retard. Le personnel de la CCSN répond que ces programmes ont permis de cerner la cause des problèmes, mais qu'ils auraient pu être utilisés de façon plus efficace pour repérer plus tôt ou éviter un grand nombre de ces problèmes.
12. OPG déclare que grâce à sa nouvelle approche de gestion, il s'attend à être en mesure de supprimer, à l'automne 2002, l'état d'arrêt garanti pour la tranche 4 et la remettre en service à la fin de 2002 ou au début de 2003. Il souligne dans son rapport qu'il continue de donner la priorité à la sûreté plutôt qu'à l'échéancier prévu pour le projet.
13. Les membres ont posé à OPG des questions au sujet de l'accélération de la progression du projet; celui-ci a répondu que plusieurs tâches sont presque terminées et que les conditions préalables liées à l'ingénierie, à l'approvisionnement et à l'approbation sont en place pour plusieurs autres éléments.
14. Les commissaires questionnent OPG au sujet de la quantité de boue et de moules à enlever des prises d'eau, qui est plus grosse que prévue. OPG répond que le nettoyage n'a aucun effet défavorable sur le lac Ontario et que l'horaire du nettoyage sera revu en raison de la découverte à cet endroit d'une nouvelle espèce de moules possiblement plus prolifique.
15. Les commissaires se demandent ensuite si le nouvel intérêt accordé à ce projet par la haute direction d'OPG nuira à la sûreté dans d'autres centrales nucléaires, notamment à la centrale Bruce. Le personnel d'OPG et de la CCSN indique que des mesures appropriées ont été prises afin d'éviter que les exigences de ce projet nuisent à d'autres programmes importants. Le personnel indique qu'il continuera de surveiller étroitement cet aspect.
16. Lorsque les commissaires interrogent OPG au sujet de la décision récente de laisser le combustible nucléaire dans les réacteurs pendant le déroulement du projet, celui-ci reconnaît que cela a représenté tout un défi pour la tranche 4 (et a probablement contribué à causer certains retards); cependant, en se basant sur une analyse plus approfondie de

cette question, il pense encore que le combustible devrait demeurer dans les autres tranches. Il pense qu'il a beaucoup appris du travail accompli à la tranche 4 et que les coûts, le temps et la dose d'irradiation associés à l'enlèvement du combustible ne sont toujours pas justifiables.

17. En ce qui a trait à un reportage sur les retards du projet publié récemment par les médias, les commissaires soulignent que le grand public pourrait penser que ces retards sont dus à l'évaluation environnementale et à de nouvelles exigences en matière de sécurité plutôt qu'aux problèmes de surveillance et de contrôle indiqués dans le rapport d'étape d'OPG. OPG est d'accord, mais souligne que l'évaluation environnementale a de fait influé sur l'horaire global du projet et que la sécurité est l'un des facteurs qui ont contribué aux retards récents.
18. En réponse à une question sommaire posée par les commissaires, le personnel de la CCSN indique qu'il est content qu'OPG ait trouvé la cause des problèmes et qu'il fasse un effort sérieux pour les régler. En outre, il est satisfait de la qualité du travail effectué et croit que lorsque toutes les tâches seront terminées, on peut s'attendre à une exploitation sûre de l'installation.

#### Rapport annuel 2001 du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada

19. Le personnel résume le contenu du Rapport annuel 2001 du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada (CMD 02-M38 et 02-M38.A).
20. À l'aide des nouveaux critères et de la nouvelle terminologie établis précédemment dans le document CMD 02-M5 pour les rapports sur le rendement, le personnel déclare que de façon générale, l'industrie a un rendement élevé dans les domaines suivants : conception; pertinence de l'équipement pour les services; préparation aux situations d'urgence; performance environnementale; radioprotection; sécurité; et garanties.
21. Le personnel souligne qu'en 2001, il n'y a eu aucune défaillance grave dans les procédés ni dépassement des limites réglementaires en ce qui a trait à la radioexposition des travailleurs ou du public et aux rejets dans l'environnement.
22. Cependant, le personnel a remarqué des points faibles dans le domaine de l'assurance du rendement, qui ont créé des transitoires inutiles. L'assurance du rendement englobe les divers aspects de l'assurance de

la qualité, des facteurs humains et de la formation. Il faut améliorer la surveillance et la mise en œuvre des mesures dans ces domaines.

23. Les commissaires demandent aux représentants de l'industrie s'ils ont l'impression que les problèmes soulevés dans le domaine de l'assurance du rendement proviennent de la culture générale de l'industrie en matière de sûreté. Les représentants d'Ontario Power Generation (OPG), d'Hydro-Québec (HQ), d'Énergie Nouveau-Brunswick (ENB) et de Bruce Power (BP) conviennent que la culture est une question clé. Ils reconnaissent qu'en général, la culture de l'industrie nucléaire était auparavant axée sur les questions techniques et quantifiables. Ils indiquent que la transition vers les questions moins facilement quantifiables liées au rendement humain a nécessité un changement dans la culture de l'industrie et que ce changement a encore lieu à tous les niveaux. Tous les représentants de l'industrie pensent en général que le rapport permettra de continuer d'attirer l'attention de la direction et du personnel sur ces domaines importants.
24. Les commissaires demandent une explication plus détaillée de la faible note (C) obtenue à Gentilly-2 pour la radioprotection. Le personnel de la CCSN et le représentant d'HQ expliquent que le problème est relié à une trop grande exposition des travailleurs qui manipulent l'eau tritiée. HQ souligne que depuis, il a changé ses procédures et exigences, notamment l'utilisation appropriée de vêtements ventilés, conformément aux conclusions du personnel de la CCSN.
25. Les commissaires demandent aux représentants de l'industrie s'ils pensent que le rapport annuel est utile et comment ils communiquent cette information dans leurs organisations respectives.
26. En général, les commentaires des représentants de l'industrie sont favorables en ce qui a trait aux nouveaux système et critères liés à l'évaluation du rendement. Ils pensent en général que ceux-ci permettent d'obtenir des renseignements plus utiles et plus faciles à communiquer. Ils soulignent que le contenu du rapport a été communiqué à la haute direction et au conseil d'administration, ainsi qu'aux superviseurs et aux travailleurs responsables dans certains secteurs. Certains représentants de l'industrie soulignent que le rapport serait plus utile s'il contenait des renseignements précis sur les mesures à prendre pour obtenir une note plus élevée. Les commissaires soulignent que les rapports semestriels portant sur des installations particulières et d'autres renseignements donnés par le personnel de la CCSN au sujet de la conformité constitueraient de meilleures sources d'information.

27. Les commissaires soulignent le rendement élevé de l'industrie dans le domaine des garanties.
28. Compte tenu des modifications à apporter au rapport annuel indiquées dans le document CMD 02-M38.A et d'une erreur évidente présente dans le glossaire (concernant les expressions setback et stepback dans la version anglaise), les commissaires demandent au personnel de la CCSN de diffuser une version révisée et recommandent d'ajouter l'expression « plant transient » dans la version anglaise du glossaire.

**SUIVI**

Rapport d'étape sur Énergie atomique du Canada limitée : Autorisation de remettre en service les réacteur Maple 1 et 2

29. En ce qui a trait au document CMD 02-M36, le personnel remet aux commissaires le troisième rapport d'étape sur la mise en place des conditions préalables à la remise en service des réacteurs MAPLE 1 et 2. Dans sa décision initiale prise à ce sujet le 15 janvier 2002, la Commission a exigé d'avoir des rapports d'étape sur ce projet à chacune de ses réunions et ce, jusqu'à ce que le personnel ait autorisé la reprise du programme de mise en service.
30. Le personnel indique que les progrès d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) sont toujours satisfaisants malgré les retards récents causés par les problèmes liés à l'essai interne des barres d'arrêt dans le réacteur MAPLE 1.
31. Le personnel indique qu'EACL a maintenant rempli les conditions préalables concernant les matières étrangères exclues, l'examen de la non-conformité et l'harmonisation des programmes d'assurance de la qualité.
32. Les commissaires demandent au personnel et à EACL si des désaccords subsistent pour certaines questions. Ceux-ci répondent qu'il n'y a aucun désaccord et que d'autres réunions se tiendront prochainement aux fins d'examen des questions.
33. Les commissaires demandent des précisions au sujet du plus récent incident concernant l'essai des barres d'arrêt dans le réacteur MAPLE 1. Le personnel répond que le rapport d'événement portant sur ce sujet devrait être présenté par EACL le 31 mai 2002. EACL souligne que le problème a été cerné et réglé et que d'autres essais sont prévus pour le réacteur MAPLE 2.
34. Le personnel présentera un autre rapport d'étape à jour à l'occasion de la réunion de la Commission qui se tiendra le 27 juin 2002.

**SUIVI**

Rapport d'étape sur Énergie atomique du Canada limitée : Autorisation de commencer la mise en service de la nouvelle installation de traitement

35. En ce qui a trait au document CMD 02-M37, le personnel remet aux commissaires le troisième rapport d'étape concernant la mise en place des conditions préalables concernant la mise en service de la nouvelle installation de traitement (NIT) aux laboratoires de Chalk River. Dans la décision initiale qu'elle a prise à ce sujet le 15 janvier 2002, la Commission exigeait qu'on lui remette à chaque réunion régulière des rapports d'étape sur ce projet et ce, jusqu'à ce que le personnel ait autorisé la reprise du programme de mise en service.
36. Le personnel indique qu'EACL continue de faire des progrès satisfaisants et que les conditions préalables sont maintenant en place pour l'examen des cas de non-conformité et l'harmonisation des programmes d'assurance de la qualité.
37. Les commissaires demandent pourquoi le réacteur NRU devait être fermé avant l'essai du système de ventilation en service à la NIT. Le personnel répond que ce système est aussi utilisé pour le réacteur NRU.
38. Le personnel remettra un autre rapport d'étape sur le projet de la NIT à la réunion du 27 juin.

**SUIVI**

Intervention en cas d'urgence nucléaire au Canada

39. L'annexe B du procès-verbal contient les noms des personnes représentant les divers organismes fédéraux, provinciaux et industriels qui ont assisté à la présentation sur l'intervention en cas d'urgence nucléaire au Canada, ainsi qu'à la période subséquente de questions posées par les commissaires à ce sujet.
40. En se basant sur le rapport CMD 02-M39 élaboré par le personnel de la CCSN, Santé Canada (SC) et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), le personnel de la CCSN donne un aperçu des mécanismes d'intervention en cas d'urgence nucléaire au Canada.
41. En outre, le personnel de la CCSN décrit un projet en trois étapes qui permettra de donner des renseignements supplémentaires aux commissaires dans environ un an. La première étape consiste en l'aperçu présenté à la présente réunion; la seconde, en des ateliers multilatéraux qui auront lieu à l'automne 2000 en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick (afin de discuter des pratiques exemplaires

et des possibilités d'amélioration chez tous les intervenants); et la troisième, en une présentation à la Commission des résultats de l'atelier au début de 2003. Le personnel souligne que la portée du rapport, les ateliers et la présentation prévus se limitent aux mécanismes d'urgence qui visent les principales installations nucléaires de catégorie I (c.-à-d. les réacteurs de puissance situés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick), ainsi que les laboratoires d'EACL à Chalk River.

42. Le personnel de la CCSN explique de façon générale les rôles et les responsabilités des diverses autorités fédérales, provinciales et municipales chargées de l'intervention interne et externe en cas d'urgence nucléaire, notamment les premiers intervenants (par exemple les pompiers, les policiers, les ambulanciers, les médecins), ainsi que ceux des exploitants (titulaires de permis).
43. En ce qui a trait au rôle de la CCSN, le personnel décrit l'examen qu'il a fait des plans d'urgence des titulaires de permis, qui s'inscrivent dans le régime de permis prévu dans la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Il mentionne à cet effet les obligations qu'ont les titulaires de permis en vertu de la LSRN et de son règlement, ainsi que le Guide de réglementation G-225 de la CCSN intitulé *Planification d'urgence dans les installations nucléaires de catégorie I et dans les mines et usines de concentration d'uranium*.
44. Le personnel souligne que la CCSN ne réglemente pas l'examen détaillé des plans d'intervention externes dont sont responsables d'autres compétences fédérales et provinciales. Elle ne participe pas non plus à de tels plans. Cependant, il est crucial que la Commission sache que les mécanismes externes prévus en cas d'urgence nucléaire protégeront de façon adéquate la santé, la sûreté et l'environnement dans une installation autorisée. C'est pourquoi le personnel de la CCSN a contribué à l'élaboration de lignes directrices sur les interventions externes en cas d'urgence (la version provisoire fait présentement l'objet d'une consultation). Enfin, le personnel de la CCSN explique le rôle que jouera la CCSN dans une situation d'urgence nucléaire, conformément à son Plan d'intervention en cas d'urgence.
45. Le personnel poursuit sa présentation en attirant l'attention des commissaires sur la participation du Canada à des conventions internationales – la Convention sur l'assistance en cas d'accident ou de situation d'urgence radiologique (1986) et la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire (1987) – ainsi que sur les responsabilités qui lui incombent en vertu de celles-ci.

46. Les représentants de Santé Canada (SC) décrivent en détail le rôle de ce ministère fédéral, désigné responsable en vertu du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (PFUN). Ils expliquent les fondements législatifs et stratégiques de ce plan, ainsi que les situations dans lesquelles il est mis en œuvre.
47. Les représentants de SC expliquent que dans une situation d'urgence, SC, par l'entremise du Centre national de soutien du PFUN, coordonne et gère les activités de 18 ministères et organismes fédéraux, fournit les ressources et l'équipement nécessaires pour surveiller et évaluer les risques pour la santé et les effets sur la santé pendant un incident et recommande des mesures de protection et d'atténuation.
48. Les représentants de SC décrivent le lien qui existe entre la structure et les interfaces de gestion prévues dans le PFUN et les secteurs fonctionnels comparables des organismes provinciaux. Ils soulignent que les gouvernements provinciaux sont les principaux responsables de la planification et de l'intervention externes, notamment les mesures et les interventions visant la protection du public. Le PFUN prévoit que le gouvernement fédéral apportera une aide coordonnée à la demande des gouvernements provinciaux.
49. Les représentants de SC expliquent que dans le cadre de son rôle de coordination, SC assume les rôles de président et de coprésident des comités consultatifs pluriministériels et du groupe de travail Canada-États-Unis. Ces comités et groupes participent à l'élaboration de lignes directrices et de normes et élaborent des mécanismes d'alerte, d'intervention, d'aide mutuelle et d'exercices conjoints.
50. Les représentants de SC expliquent que SC est responsable de gérer la communication avec les organismes internationaux tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique et avec d'autres pays tels que les États-Unis. Il joue à l'étranger le rôle de l'autorité nationale compétente pour le Canada.
51. Les représentants de SC pensent que le PFUN s'est révélé un mécanisme fiable pour coordonner l'intervention du gouvernement fédéral et décrivent un certain nombre d'initiatives et d'améliorations récentes mises en œuvre ou terminées.
52. Dans le cadre de la présentation du document CMD 02-M39, le BPIEPC décrit l'aide qu'il apporte aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux en vue d'élaborer des plans et des capacités pour les interventions en cas d'urgence. Il aide en particulier les ministères fédéraux à s'acquitter des obligations qu'ils ont en vertu de la *Loi sur la protection civile*; par exemple prévoir les risques de

situation de crise, élaborer des plans d'urgence, donner de la formation et planifier et exécuter les exercices (tels que le récent exercice CANATEX-3 / INEX-2 pour lequel on a simulé une situation d'urgence à la centrale Darlington).

53. Le BPIEPC souligne qu'il a participé à l'élaboration du PFUN et du Plan conjoint d'intervention d'urgence en cas de danger radiologique (Canada-États-Unis). L'administration centrale du BPIEPC devient le centre national de soutien pendant une situation d'urgence. En outre, il assure le fonctionnement du Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement (CCOUG) 24 heures par jour.
54. Dans son rapport sommaire, le personnel de la CCSN déclare qu'il considère les mécanismes actuels comme généralement efficaces et que des plans d'urgence et des mécanismes de coordination existent à tous les paliers. Il souligne cependant qu'il y aurait lieu d'apporter des améliorations dans certains domaines, particulièrement les suivants : coordination et harmonisation entre les organismes, communications et avis public, ainsi que conception et mise en œuvre de stratégies de protection. Il pense que les ateliers prévus pour l'automne 2002 constitueront une bonne occasion de discuter des pratiques exemplaires mises en œuvre dans ces domaines et dans d'autres domaines, ainsi que de repérer les possibilités d'apporter des améliorations en collaboration.
55. Les commissaires demandent comment les nombreux plans et listes de personnes-ressources clés dans les diverses administrations sont tenus à jour. Les représentants de SC et le personnel de la CCSN expliquent que même si SC tient à jour une base de données sur les personnes-ressources et les agents de liaison de première ligne, il n'existe aucun mécanisme formel qui permet d'informer systématiquement toutes les parties à tous les niveaux. Le personnel de la CCSN souligne que la nécessité d'améliorer l'organisation pourrait faire l'objet de discussions approfondies à l'occasion des ateliers prévus.
56. Les commissaires demandent comment SC et le BPIEPC aident les nombreux organismes à s'orienter et à se coordonner. Le BPIEPC souligne le rôle qu'il a joué auprès de la communauté chargée, à tous les niveaux, des interventions en cas d'urgence. Il donne en exemple son école de formation sur l'intervention en cas d'urgence, située à Arnprior, l'aide qu'il apporte à la planification et aux exercices d'urgence, ainsi que les efforts qu'il déploie pour établir des partenariats, notamment avec des organismes non gouvernementaux, le secteur privé et des organismes internationaux. Enfin, il souligne ses efforts constants visant à consolider les accords sur les rôles et

responsabilités conclus avec d'autres organismes.

57. En réponse à la question au sujet de la coordination des responsables, les représentants de SC déclarent que leur ministère contribue à donner un objectif clair aux parties en assurant la mise à jour et l'évolution du PFUN. En outre, il organise continuellement les exercices prévus dans le plan et donne suite activement aux possibilités issues de ces exercices. Enfin, il essaie de s'inspirer des initiatives entreprises par d'autres organismes en vue de faire progresser le programme (tels que les initiatives mises en œuvre par la CCSN et l'Initiative de recherche et de technologie CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires) (IRTC)).
58. Dans une question de suivi au sujet de la coordination interministérielle, les commissaires demandent aux représentants des gouvernements fédéral et provinciaux s'ils sont certains que les rôles et les responsabilités des diverses autorités sont clairs et précis. Les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux présents à la réunion conviennent en général que les plans d'urgence contiennent des descriptions claires et cohérentes des rôles et des responsabilités. Les représentants de SC soulignent un aspect à améliorer : la normalisation, chez les participants, des procédures et des méthodes utilisées sur place, telles que les méthodes de surveillance et d'échantillonnage en matière de rayonnement. En outre, le représentant du Québec souligne les aspects suivants : acquisition et échange d'équipement, formation et transport rapide des personnes responsables aux centres d'intervention désignés.
59. Les commissaires s'informent de l'état de préparation quant à d'autres situations d'urgence nucléaire qui pourraient survenir dans d'autres régions du Canada, par exemple des accidents de transport. Les représentants provinciaux (c.-à-d. de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec) indiquent que les directives d'intervention destinées aux services locaux d'incendie et de police sont généralement intégrées aux plans provinciaux d'urgence et aux procédures opérationnelles standard connexes. En outre, les premiers intervenants connaissent l'aide fédérale disponible, par exemple l'agent de service de la CCSN et le Centre d'information sur le transport des marchandises dangereuses de Transports Canada. Ces services sont disponibles 24 heures par jour : les agents peuvent mettre en œuvre le PFUN. On souligne en outre qu'en vertu de la *Loi sur le transport de marchandises dangereuses*, les expéditeurs de marchandises dangereuses doivent disposer de renseignements pertinents pour les interventions d'urgence. Le personnel de la CCSN et les représentants du BPIEPC indiquent la formation pertinente qui est offerte aux premiers intervenants, formation qui s'accroîtra en vertu du

programme IRTC.

60. Les commissaires soulignent que le PFUN ne s'applique pas aux actes commis en situation de guerre ouverte, mais se demandent s'il s'applique à un acte terroriste. Les représentants de SC leur répondent que le PFUN prévoit des interventions tous dangers tous lieux, quelle que soit la cause initiale.
61. Les commissaires soulignent l'importance d'avoir des mécanismes efficaces pour diffuser l'information et les avis au public pendant une situation d'urgence et demandent comment les médias en particulier sont mis à contribution. Les représentants de SC répondent qu'en vertu du PFUN et à l'aide du Centre national de soutien, l'information interministérielle est communiquée aux médias désignés par un organisme d'affaires publiques dirigé par SC. Le gouvernement de la province touchée peut aussi mettre sur pied un centre d'information conjoint (réunissant toutes les compétences) qui a une stratégie d'information coordonnée. Les représentants de l'Ontario et du Québec indiquent que leur gouvernement a mis sur pied conjointement des centres d'information régionaux et élaboré des accords permanents en vue de communiquer aux médias locaux désignés des messages rédigés à l'avance. En outre, les médias locaux reçoivent régulièrement de l'information sur les stratégies de communication qui seront utilisées dans une situation d'urgence.
62. En ce qui a trait aux avis d'alerte à la population, les représentants provinciaux mentionnent l'utilisation accrue de systèmes d'alerte automatisés ayant recours au téléphone ou à d'autres appareils installés dans les maisons et les entreprises locales. Le représentant du Nouveau-Brunswick précise qu'il existe depuis longtemps dans cette province un système de garde civile, qui sera maintenu en plus des systèmes automatisés en vue de diffuser les avis à la population.
63. Pour poursuivre sur le sujet de l'information de la population, les commissaires demandent comment le public est informé et éduqué sur les divers plans d'intervention en cas d'urgence et sur la façon de se préparer. Les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux conviennent en général de l'importance de sensibiliser le public aux plans d'intervention en cas d'urgence et, en particulier, de l'informer des risques réels que représentent les accidents nucléaires et des mesures de protection pertinentes à prendre. Au cours de la réunion, les commissaires prennent connaissance des méthodes et des mécanismes d'information et de communication utilisés à l'échelle fédérale et provinciale. Il est recommandé de promouvoir le thème *Se préparer, non s'inquiéter* et de s'en servir abondamment dans les diverses stratégies de communication et d'éducation du public. En outre, les

représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie conviennent en général que la sensibilisation du public est un facteur essentiel de l'efficacité d'un plan d'intervention en cas d'urgence.

64. Les commissaires demandent aux représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie si leurs plans d'urgence prévoient toutes les éventualités. En ce qui a trait au gouvernement fédéral, les représentants de SC et du BPIEPC indiquent que le PFUN prévoit plusieurs mesures pour le personnel de remplacement, les méthodes de communication et l'équipement requis. Dans toutes les compétences, il faut prévoir des méthodes de communication de remplacement au cas où les systèmes principaux seraient surchargés ou bloqués dans une situation d'urgence. On donne à cet effet plusieurs exemples de mesures : prendre des dispositions avec les compagnies de téléphone pour avoir un accès prioritaire aux réseaux; avoir recours à d'autres systèmes de communication tels que les téléphones cellulaires, les communications par satellite et la radiocommunication; avoir recours à des procédures et à des messages écrits à la main; et mettre à profit les systèmes de garde civile communautaires afin que les gens reçoivent les renseignements dont ils ont besoin. En outre, les représentants de l'industrie pensent en général que l'intégration de solides structures à leurs plans d'urgence s'applique aussi à la plupart des autres aspects de leurs activités de conception et de planification des opérations (p. ex. repérer et corriger les risques de défaillance de mode commun).
65. Les commissaires demandent au personnel et aux autres autorités présentes de résumer ce qui, selon eux, sont les principaux points faibles des mécanismes d'intervention en cas d'urgence qui sont actuellement en place au Canada.
66. Selon le personnel de la CCSN, des améliorations sont requises dans trois domaines : la coordination entre les organismes, notamment l'examen systématique des résultats des exercices effectués par de nombreux organismes; les communications publiques; et les stratégies de protection (p. ex. pour évacuer la population et distribuer des comprimés d'iode stable).
67. Les représentants de SC soulignent, à titre d'exemple, la nécessité d'accroître la disponibilité des services aériens de surveillance du rayonnement, ainsi que d'améliorer l'état de préparation des hôpitaux (autres que ceux qui sont situés près d'importantes installations nucléaires, qui sont déjà bien équipés), afin qu'ils soient en mesure de traiter les effets de la radioactivité.

68. Les représentants du BPIEPC mentionnent, pour illustrer les améliorations requises, la possibilité de créer un centre d'intervention auxiliaire à l'extérieur de la région centrale d'Ottawa, ainsi que des centres conjoints d'urgence dans chaque province.
69. Le représentant du gouvernement de l'Ontario est d'accord avec les points soulevés ci-dessus par le personnel de la CCSN et parle de la nécessité d'être continuellement vigilant afin de ne pas tomber dans la complaisance, particulièrement lorsqu'il faut s'attaquer à plusieurs priorités à l'aide de ressources limitées. Les événements du 11 septembre 2001, plus que tout autre événement précédent, semblent avoir favorisé la collaboration dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence.
70. Le représentant du gouvernement du Québec souligne la nécessité d'améliorer continuellement la coordination, à l'interne et à l'externe, avec les gouvernements provinciaux. De grands progrès ont été réalisés récemment à cet égard. En ce qui a trait au plan d'urgence du Québec en cours d'élaboration, on apportera des améliorations dans les domaines de l'acquisition et de l'échange de l'équipement, des procédures et de l'expertise technique. Il pense que les mécanismes efficaces qui ont été mis en place à Gentilly doivent maintenant être appliqués à d'autres régions de la province.
71. Le représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick souligne, à titre d'exemple de défi à relever dans cette province, la nécessité de rivaliser efficacement pour obtenir les ressources requises. En outre, il mentionne la nécessité de tenir à jour la formation donnée au personnel clé et le défi que cela représente.
72. Le représentant d'Énergie NB donne le point de vue de l'industrie : il faut clarifier les rôles et les responsabilités des diverses autorités afin d'éviter le double emploi ou les lacunes dans l'exécution de composantes importantes du plan d'intervention.
73. Avant de clore la réunion, la présidente remercie le personnel et les représentants des autres ministères fédéraux qui ont préparé l'aperçu et les présentations formelles. Elle remercie aussi les autres représentants des ministères fédéraux et provinciaux et les exploitants de centrales nucléaires pour leur bonne volonté et leur participation active pendant la période de questions.
74. La présidente demande que les préoccupations et questions des commissaires (mentionnées ci-dessus) soient discutées plus à fond à l'occasion des ateliers intergouvernementaux prévus et que des renseignements supplémentaires sur ces questions et d'autres sujets

soient présentés aux commissaires à titre d'information au début de la prochaine année. Elle souligne en particulier la nécessité d'améliorer les aspects suivants : coordination et communication entre les organismes, systèmes publics d'alerte et d'information, formation et possibilités pour la Commission d'améliorer le système global.

**SUIVI**

75. La présidente souligne que les représentants municipaux et les premiers intervenants ne sont pas intervenus pendant la réunion et qu'il sera important de les consulter à l'occasion des ateliers prévus.
76. La présidente affirme que la Commission demeure vivement intéressée par le dossier de l'intervention en cas d'urgence nucléaire et espère qu'il progressera de façon continue et importante.

Clôture

77. La partie publique de la séance est levée à 11 h 54 le 23 mai 2002. La séance se poursuit à huis clos.

---

*Présidente*

---

*Rédacteur du procès-verbal*

---

*Secrétaire*

ANNEXE A

CMD	DATE	N° de dossier
02-M29	2002-04-16	(1-3-1-5)
Avis de convocation - le 22 mai 2002		
02-M30	2002-04-25	(1-3-1-5)
Avis de convocation - le 23 mai 2002		
02-M31	2002-05-08	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu les mercredi 22 mai et jeudi 23 mai 2002, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario). La réunion se tiendra après la clôture des audiences publiques prévues pour le 22 mai.		
02-M31.A	2002-05-16	(1-3-1-5)
Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui aura lieu les mercredi 22 mai et jeudi 23 mai 2002, dans la salle des audiences publiques, au 14e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario). La réunion se tiendra après la clôture des audiences publiques prévues pour le 22 mai.		
02-M32	2002-05-07	(1-3-1-5)
Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le 18 avril 2002		
02-M33	2002-05-06	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants no 2002-4		
02-M34	2002-05-06	(1-3-1-5)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires		
02-M35	2002-05-08	(1-3-1-7)
La remise en service de la centrale Pickering-A		
02-M36	2002-05-06	(26-1-62-0-0)
L'autorisation de reprendre la mise en service des réacteurs MAPLE 1 et 2		
02-M37	2002-05-06	(24-1-3-0)
L'autorisation de commencer la mise en service de la nouvelle installation de traitement		
02-M38	2002-05-06	(26-1-0-0-0)
Rapport annuel du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada en l'an 2001		

02-M38.A 2002-05-15 (26-1-0-0-0)

Rapport annuel du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada en l'an 2001 -  
Renseignements supplémentaires

02-M39 2002-05-06 (1-14-0, 1-14-2)

Planification et intervention en cas d'urgence nucléaire au Canada

## **ANNEXE B**

### **Commission canadienne de sûreté nucléaire Réunion tenue les 22 et 23 mai 2002**

#### Personnel de la CCSN

- I. Grant, directeur général, Direction de l'évaluation et de l'analyse
- P. Dubé, directeur de la Division de la sécurité et des mesures d'urgence
- B. Beaudin, agent de la protection civile, Division de la sécurité et des mesures d'urgence

#### Santé Canada

- J. Cornett (Ph.D.), directeur, Bureau de la radioprotection
- J.-P. Auclair, chef des préparatifs en cas d'urgence nucléaire

#### Transport Canada

- J.-P. Boulay, directeur des préparatifs d'urgence

#### Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC)

- J. Ekholm, directeur des plans et des préparatifs

#### Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

- A. Skaling, Directeur

#### Mesures d'urgence Ontario

- N. McKerrell, chef, Bureau du solliciteur général
- B. Conn, conseiller principal en planification

#### Ministère de la Sécurité publique du Québec

- B. Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile

#### Centrale nucléaire Gentilly-2

- M. Rhéaume, chef, sûreté nucléaire et permis

#### Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

- B. Shanks, superviseur de la planification d'urgence, centrale de Point Lepreau

#### Bruce Power

- F. Saunders, vice-président de la sûreté et de l'environnement

#### Ontario Power Generation

- R. Clarke, directeur des services d'urgence et d'incendie